

Le Monde du Droit

Le Magazine des Professions Juridiques

IA et directions juridiques : retours d'expérience pratiques lors des RDV des Transformations du Droit

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

| 28 NOVEMBRE 2025

Le 25 novembre, dans le cadre des RDV des Transformations du Droit, l'AFJE a proposé un atelier consacré au « *B.A.-BA de la mise en place d'un projet IA* ». Devant un public attentif, quatre intervenantes ont partagé leurs expériences de terrain et les enseignements tirés de leurs premiers projets : Élise Auvray (juriste et legal ops, Groupe La Poste), Aurélie Benech Verhaeghe (directrice juridique adjointe, Société des Grands Projets), Marina Soyer (Legal & Risks Operations Coordinator, Sonepar) et Sophie Vieilledent (responsable juridique et legal ops, Fnac Darty).

La formation comme point de départ

Toutes ont insisté sur la nécessité de **former les juristes à l'IA générative** avant de lancer des projets. Cette étape ne se limite pas à une sensibilisation théorique : il s'agit de donner aux équipes les moyens de comprendre les

DEALS 143

AVOCATS 83

NOMINATIONS

83

LEGAL

PRIVILEGE 9

LEGALTECH

1

S'ABONNER À LA NEWSLETTER

Nom

E-mail

S'ABONNER

mécanismes d'un modèle, ses biais, ses limites et ses conditions d'utilisation. La pédagogie permet de démystifier la technologie et de lever les craintes liées à la confidentialité ou à la fiabilité des résultats. Elle constitue aussi un outil de mesure de la maturité numérique des directions juridiques, révélant les écarts de compréhension entre profils plus techniques et profils purement juridiques.

Une méthodologie pragmatique

La mise en place d'un projet d'IA en direction juridique ne peut se faire sans une approche structurée. Les intervenantes ont insisté sur trois étapes essentielles :

- **Cartographier les irritants et les tâches chronophages** : identifier les activités répétitives ou à faible valeur ajoutée qui mobilisent inutilement les juristes.
- **Évaluer les cas d'usage selon leur complexité et leur impact métier** : un outil peut être techniquement simple mais avoir un impact fort (ex. chatbot interne), ou au contraire être complexe à déployer pour un bénéfice limité. Cette évaluation croisée permet de distinguer les projets stratégiques des projets accessoires.
- **Prioriser les projets simples pour obtenir des résultats rapides, tout en préparant les chantiers plus ambitieux** : les "quick wins" (chatbots, automatisation de clauses contractuelles) servent à démontrer rapidement la valeur de l'IA et à créer une dynamique interne. En parallèle, les projets plus lourds (cartographie d'actifs juridiques, automatisation de la conformité) sont planifiés sur le long terme, avec une feuille de route progressive.

Des cas d'usage déjà opérationnels

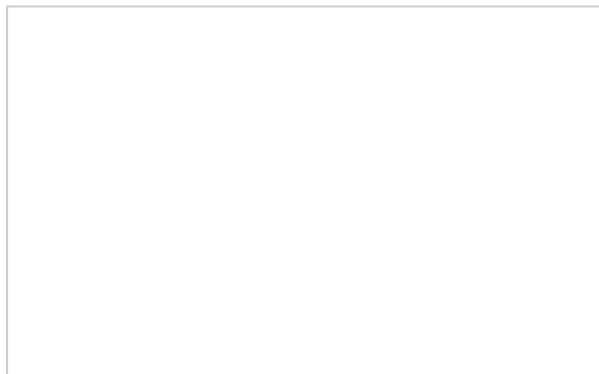
Les directions juridiques représentées ont expérimenté plusieurs applications concrètes :

- **Chatbots internes** : conçus pour répondre aux questions de premier niveau, ils permettent aux opérationnels d'obtenir rapidement une information fiable sans solliciter directement les juristes. Résultat : un gain de temps et une meilleure répartition des tâches.
- **Revue automatisée de contrats** : sur des documents sensibles comme les Data

Protection Agreements, l'IA génère des *mark-up* selon des règles internes. Les juristes restent garants de la validation finale, mais le temps de préparation est considérablement réduit.

- **Comparateurs de codes de conduite** : lors des négociations fournisseurs, ces outils détectent les divergences entre chartes et accélèrent l'adaptation contractuelle. Là où une analyse manuelle pouvait prendre des heures, l'IA fournit un premier filtre en quelques minutes.
- **Outils d'aide au dépôt de plainte** : grâce à des prompts en langage clair, les faits sont qualifiés juridiquement, ce qui facilite l'accompagnement des opérationnels confrontés à des situations sensibles.
- **Cartographie d'actifs juridiques et gestion versionnée des contrats** : ces solutions renforcent la visibilité et la traçabilité des engagements, tout en permettant une meilleure anticipation des risques.

Ces projets démontrent que l'IA peut être un **levier de productivité et de sécurisation**, mais aussi un outil de pédagogie interne, en rendant plus accessibles des notions juridiques complexes.



Vers une culture de l'innovation juridique

Au-delà des outils, l'atelier a révélé une ambition commune : instaurer une **culture de l'innovation** dans les directions juridiques. L'IA est envisagée non comme une fin en soi, mais comme un catalyseur de transformation. Elle permet de repositionner les juristes sur des missions stratégiques, de renforcer la conformité et d'améliorer l'accompagnement des opérationnels.

Les intervenantes, toutes membres de l'**AFJE**, ont rappelé que ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique collective visant à moderniser la

fonction juridique et à la rendre plus proactive face aux mutations juridiques et technologiques. L'IA devient ainsi un vecteur de dialogue entre juristes, opérationnels et équipes IT, favorisant une approche transversale et collaborative.

Arnaud Dumourier

PRÉCÉDENT

SUIVANT

BACK TO TOP

Actualisé quotidiennement, le Monde du Droit est le magazine privilégié des décideurs juridiques. Interviews exclusives, les décryptages des meilleurs spécialistes, toute l'actualité des entreprises, des cabinets et des institutions, ainsi qu'une veille juridique complète dans différentes thématiques du droit. De nombreux services sont également proposés : annuaire des juristes d'affaires, partenariats de rubriques (affichez votre expertise sur Le Monde du Droit), création d'émissions TV diffusées sur 4Change (Interviews, talkshows, chroniques...), valorisation de vos différentes actions (deals, nominations, études, organisations d'événements, publication de contributions, récompenses, création de votre cabinet...)

☐ +33 1 56 79 89 99 ☐ contact@lemondedudroit.fr

© 2026 LE MONDE DU DROIT. Tous droits réservés. Une société du Groupe Ficade. LE MONDE DU DROIT - Tous droits réservés - Réalisation : Mediamatis Le site est édité par LegalNews - Une société du Groupe Ficade 88 boulevard de la Villette 75019 Paris - contact@lemondedudroit.fr

